

DÉLIBÉRATION

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2024 - MÉTROPOLE.

L'an deux mille vingt-six, le **31 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **25/03/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Véronique LONG, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Sandrine MAROC, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Stéphane LE ROUX, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD.**

Absents : **Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ**

Absents ayant donné procurations :

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-025

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2024 de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé en Conseil Métropolitain en décembre 2025 ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

PREND ACTE du présent rapport d'activité ;

Ce rapport sera tenu à la disposition des usagers, des élus et des administrations à l'accueil de la mairie.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 31/03/2026.**

**Le Maire,
Gilles COLLOMB.**



**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**